

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2008 avec la direction de l'AIG

Lieu : AIG, aérogare passagers, salle de conférence I

Présents :

MM.	R. DEILLON	AIG, Directeur général
	M. MOUNIER	AIG, Environnement et affaires juridiques
Mme	F. LE SOURD	Commune de Prévessin-Moëns
MM.	Y. ROCHAT	Commune de Vernier, Président
	Ph. POGET	Commune de Satigny
	J.-M. RUFFIN	Commune de Nernier
	M. WEIL	Urbaplan, secrétariat technique

Excusés

Mme	E. FATTON	Commune de Collex-Bossy
MM.	P. SIMON	Commune de Tannay
	F. MEYLAN	Commune de Ferney-Voltaire, Vice-Président

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 30 avril 2008
2. Travaux du GTAL : avancement dans la mise en œuvre des mesures et suivi
3. Evolution des vols de nuit
4. Programme d'insonorisation
5. Evaluation des effets de la surtaxe
6. Prochaine séance de la Commission mixte franco-suisse
7. Divers
8. Prochaine séance

1. Approbation du PV de la séance du 30 novembre 2008

La validation du PV est reportée ; M. Mounier n'ayant pas eu le temps de le relire. M. Mounier nous transmettra ses remarques.

2. Travaux du GTAL

M. MOUNIER informe des mesures prises à la source concernant les avions légers :

- Formation accessible aux pilotes non basés à Genève. Mesure mise en place par l'aéroclub.
- Modernisation de la flotte (3 nouveaux avions).
- Dissuasion des avions peu performants : surtaxe bruit selon catégories d'appareils. (le groupe de travail discute de la modulation de la surtaxe selon l'horaire).

M. Rochat demande quel est le montant de la surtaxe.

M. Deillon répond que les montants ne sont pas dissuasifs. Mais ils sont incitatifs à la modernisation de la flotte.

M. RoCHAT demande quelle est l'importance de l'aviation légère pour l'AIG.

M. Deillon répond que conformément à la concession, ce type d'aviation doit être accueilli à l'AIG. Mais pour l'AIG, cela n'a pas une importance stratégique. C'est par contre important pour la région : loisirs, formation des pilotes. Une étude de l'OFAC est en cours portant sur la capacité d'accueil de type d'aviation en Suisse. Sur cette base l'OFAC se déterminera pour savoir si ce type d'aviation a sa place à Zürich et Genève. Pour l'instant, cette activité ne perturbe pas l'exploitation de l'AIG et joue un rôle important dans la formation des pilotes.

M. RoCHAT : l'ATCR souhaite que le système de surtaxe soit réellement dissuasif.

M. Deillon : l'aéroclub a changé sa flotte sous la pression de la surtaxe.

M. RoCHAT : il sera intéressant de suivre l'évolution de la flotte.

M. Deillon : les informations seront fournies.

M. Mounier : les taxes perçues à fin octobre s'élèvent à :

1'200.- pour la classe A

8'100.- pour la classe B

3'700.- pour la classe C

M. Mounier : un nouveau modèle de surtaxe émissions gazeuses, harmonisé au niveau européen, sera mis en œuvre à Genève dès le printemps 2010. Globalement, le montant perçu sera équivalent aux recettes perçues à ce titre aujourd'hui, mais pour les compagnies aériennes individuellement, le montant à payer est susceptible de varier. Le modèle est agréé par l'OFAC et sera soumis en consultation aux compagnies aériennes.

Concernant la suggestion de l'ARAG de modifier la volte, le groupe de travail qui s'est penché sur la question considère que cela déplace le problème sur les autres communes. La conclusion du groupe de travail est qu'il était préférable de mieux faire respecter la volte actuelle, plutôt que de créer une nouvelle volte.

Mme Le Sourd : Prévessin-Moëns a connu un développement urbain très rapide. Il est nécessaire d'avoir une discussion sur la proposition de l'ARAG avec des fonds de carte à jour, indiquant l'importance de la population par région.

M. Deillon : la volte proposée par M. Looten survole des territoires urbanisés. Elle a été tracée sur une carte pas à jour.

M. RoCHAT : il faudrait étudier une volte qui minimiserait l'importance des populations touchées.

M. Deillon : actuellement l'AIG n'a pas les moyens de connaître la population sur France. Il a pris contact avec l'INSEE pour essayer d'obtenir les chiffres. Le rapport du groupe de travail sera soumis à la commission mixte lors de sa prochaine séance, qui se déterminera sur l'opportunité de lancer une étude d'impact de grande ampleur sur la question.

M. Poget : il faut tenir compte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et des nouveaux secteurs prévus pour l'urbanisation.

M. Mounier : dans les zones D du PEB, il y a une obligation d'informer. Ceux qui ont construit l'ont fait en connaissance de cause. Si on déplace la volte, on va toucher d'autres personnes qui aujourd'hui sont tranquilles.

M. Mounier : l'analyse faite avec le transpondeur montre que les avions qui ne sont pas basés sur Genève présentent une plus grande dispersion des vols.

M. Poget : est-ce qu'il y a un suivi des infractions ?

M. Mounier : l'AIG a connaissance de 4 infractions.

M. Mounier : les restrictions opérationnelles discutées par le GTAL sont notamment les suivantes :

Hauteur de survol : il n'a pas été jugé pertinent de la modifier
Horaires : il n'y a pas de consensus pour les modifier
Jours fériés en F : cela est entré en vigueur.

M. Poget : quelles sont les mesures proposées pour les hélicoptères pour l'hiver prochain ?

M. Deillon : dès que les pilotes ont quitté la CTR, ils n'ont plus de route à suivre et peuvent aller n'importe où, sous réserve du respect des règles de l'air. L'AIG a contrôlé les trajectoires dans la CTR. Le nombre de vols augmente, car cela répond à une demande de la clientèle des stations de ski françaises. Il y a un effet suspensif du Tribunal fédéral administratif. L'AIG va demander la levée de l'effet suspensif pour pouvoir prendre des mesures.

3. Evolution des vols de nuit et 5. Evaluation des effets de la surtaxe

Ces deux points sont traités de manière conjointe.

M. Deillon : on observe une nette baisse des mouvements entre 22h00 et 6h00 dès fin avril. Pour octobre la baisse est de 17.7% (- 146 vols). Depuis le début de l'année, la baisse est de -3.6% (-78 vols). A la fin de l'année 2008, on devrait se retrouver à la même situation qu'en 2006. Les progrès sont ainsi importants, malgré l'euro 2008. Sans cet événement, on serait à - 329 vols. L'AIG continuera à avoir une politique très stricte en matière de dérogations.

M. Mounier : depuis le 1^{er} avril 2008, CHF 170'000.- ont été encaissés comme taxes supplémentaires. La surtaxe oblige les compagnies à être plus ponctuelles, à mieux planifier les vols dans les créneaux 22h00 – 24h00.

4. Programme d'insonorisation

Périmètre des VA (valeur d'alarme) : tous les dossiers ont été lancés. 50% sont terminés et 50% sont en cours. Certains dossiers ont pris du retard, car le propriétaire étant tombé en faillite, les immeubles sont dans des masses en faillite.

Périmètre des VA -1db(A) / - 2dB(A) : le programme avance. Sur Vernier, tous les dossiers sont lancés.

En 2008, 50 conventions ont été signées pour un montant de 5.25 millions.

M. Mounier : le projet de convention permettant de lancer les travaux sur Ferney-Voltaire est bien avancé. Le dispositif juridique n'est plus un GLCT, car celui-ci nécessite la contribution de deux parties. Alors que dans le cas présent, l'AIG est seul à payer.

M. Poget demande à M. Mounier de joindre au présent PV un tableau avec l'état de la situation sur le nombre de logements insonorisés.

6. Prochaine séance de la Commission mixte franco-suisse

M. Deillon : en attente de la réponse de la DGAC pour fixer une date pour la prochaine séance. Il a demandé le soutien d'Etienne Blanc pour faire accélérer la procédure. La Commission réunit une délégation franco-suisse (niveau national) ; elle est suivie l'après-midi par et un comité de concertation.

S'agissant de la CCLNTA, M. RoCHAT demande l'élargissement de la représentation française au sein de la CCLNTA.

M. Deillon : la composition est définie par la loi sur l'Aéroport. L'Etat français doit demander au Grand Conseil de modifier la loi. Par ailleurs, le Sous-préfet peut demander au Conseil d'Etat la nomination de M. Meylan à la place de M. Duty.

7. Divers

M. Poget a relevé sur Satigny, des nuisances sonores beaucoup plus élevées en septembre que les autres mois.

M. Mounier va regarder cela. Un mouvement très bruyant peut influencer la moyenne.

M. Ruffin : les avions à l'atterrissage ne tournent plus sur Nernier. Avant cela se faisait plus sur le lac.

M. Deillon : il n'y a pas eu de changement dans la procédure. Les avions actuels sont plus performants et peuvent prendre plus rapidement leur cap. Avant ils étaient alignés sur St-Prex, maintenant la descente est plus rapide. Il peut s'agir aussi de questions de météo ou d'économie de kérosène. Pour visualiser les trajectoires, il est possible de prendre rendez-vous avec un spécialiste de l'AIG. Pour cela, il faut prendre contact avec M. Mounier.

8. Prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le lundi 4 mai à 17h00.

9. Annexe

Tableau avec l'état de la situation sur le nombre de logements insonorisés.

Marcos WEIL
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève le 29 avril 2009

**Avancement du programme d'insonorisation
Etat avril 2009**

Logements

	VA			Total
	A insonoriser	En cours d'insonorisation	Insonorisation terminée	
Bellevue	0	10	31	41
Gd-Saconnex	0	0	1	1
Genthod	0	2	7	9
Meyrin	0	7	57	64
Pregny-Chambésy	0	0	2	2
Satigny	0	0	3	3
Vernier	0	470	303	773
Total	0 0.0%	489 54.8%	404 45.2%	893 100%

	VA -1			Total
	A insonoriser	En cours d'insonorisation	Insonorisation terminée	
Bellevue	0	1	6	7
Genthod	0	5	32	37
Meyrin	0	3	7	10
Pregny-Chambésy	0	0	2	2
Satigny	0	1	7	8
Vernier	0	133	135	268
Total	0 0.0%	143 43.1%	189 56.9%	332 100%

	VA - 2			Total
	A insonoriser	En cours d'insonorisation	Insonorisation terminée	
Bellevue	0	11	8	19
Gd-Saconnex	0	4	0	4
Genthod	0	25	11	36
Meyrin	0	269	53	322
Pregny-Chambésy	0	5	2	7
Satigny	0	12	5	17
Vernier	0	183	309	492
Total	0 0.0%	509 56.7%	388 43.3%	897 100%

Ferney-Voltaire: à déterminer